

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ATLANTIQUE VOILE ORLEANAISE

16 janvier 2019

1/ **enregistrement des présents**

Francis LE CHEVER , Jacques BLAIN , Nicole GUAY AUMAITRE ,
Jean-Claude PARARD , Jacques RASTIER , Dominique CRASSON ,
Jean BEGUE , Pierre TRIPOT , Guy ROBLLOT , Julie LE MARCHAND ,
Chantal BLOT , Corinne LEBRUN , Marie GASTON , Yves CATHELIN ,
Claude TAWANI , Michel DEJOUY , Michel SCHUBART , Yves TANGUY ,
Fabrice TESSIER , Sylvaine BREJON , Guy AMARU , Romain GASTON ,
Michel DUGAS .

Excusé ayant donné pouvoir : Guy POULIGNY à Chantal BLOT

Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer valablement .

2/ **rapport moral**

Romain Gaston , président , rappelle la démission de Jacques Marie de son poste de skipper et de l'AVO .

Romain Gaston explique que , lui aussi, est démissionnaire pour des raisons de reconversion professionnelle.

Nous le remercions pour sa présidence lors de cette année de transition incertaine et pour sa présence active lors des partages de connaissance malgré sa lourde charge de travail professionnel.

Il reste désormais 2 skippers pour encadrer les sorties bateau : Guy Roblot et Didier Paitre.

Romain précise que l'AVO reste viable financièrement .

3 réunions de Bureau ont eu lieu en 2018 : les 10 janvier, 28 février et 18 décembre.

Le nombre d'adhérents est légèrement en baisse même si des nouveaux participants se proposent d'adhérer et à qui nous souhaitons la bienvenue .

12 sorties bateau ont eu lieu en 2018 représentant 43 jours de sortie

Quitus est donné au rapport moral à l'unanimité.

3/ **rapport financier**

Yves Tanguy, trésorier, présente le rapport financier.

Les tarifs de journée bateau à verser par les équipiers ayant été beaucoup baissés en 2018 la trésorerie de l'AVO se trouve en déficit prévisible . Celui-ci est de 4 414 €.

Vous trouverez en pièce jointe le rapport financier détaillé.

Nous envisageons une cotisation annuelle de 90€

un prix de journée de 45 € quelle que soit la durée

une cotisation ponctuelle de 20 € par jour de sortie

S'ensuivent des échanges entre tous au sujet de ces tarifs qui apparaissent indispensables pour retrouver de la trésorerie mais que certains estiment trop élevés pour sortir assez peu au cours de l'année.

Ces tarifs et le rapport financier sont votés à l'unanimité.

Guy Roblot , chargé de la réservation des bateaux, fait part des **nouveaux tarifs** appliqués par les loueurs pour 2019 . Il rappelle que le loueur du Crouesty et celui de La Rochelle constituent le même groupe dénommé « Cap au Large » .

Il précise que la négociation a été plus facile au Crouesty qu'à La Rochelle .

L'augmentation générale est de 2 % mais La Rochelle, facturera un bateau de 8 couchettes 450 € de plus que Le Crouesty . Tous regrettent que ce soit ainsi car La Rochelle est plus près que Le Crouesty et donc plus facile à atteindre surtout pour un WE .

Guy a réussi à négocier avec Atlantique Location (Le Crouesty) une réduction de 40 % en période creuse et 20% de réduction pour les mini-semaines toujours en période creuse . Avec Grassy (La Rochelle) la réduction n'est que de 10% en période creuse .

Merci à Guy pour ses recherches et négociations.

4/ **renouvellement des cotisations**

21 personnes cotisent. L'AVO comptent donc 21 adhérents pour 2019 sans compter ceux qui pourraient cotiser plus tard .

5/ **Appel à candidatures**

Election du nouveau Bureau

Romain Gaston rappelle que Marie Gaston s'est proposée au poste de présidente et demande si d'autres candidats sont intéressés par ce poste.

Aucun autre adhérent ne se présente. Il est procédé au vote :

Marie Gaston est élue à l'unanimité.

Après appel à candidature pour ces postes :

Yves Tanguy reste trésorier.

Michel Dugas reste trésorier adjoint.

Chantal Blot reste secrétaire.

Guy Roblot garde le lien entre les loueurs et les skippers , ainsi que la réservation des bateaux

Jean Bégué prend en charge le partage de connaissances.

Tous ces candidats sont élus à l'unanimité.

L'Assemblée Générale est clôturée à 19h 56.

Marie Gaston, présidente nouvellement élue, fait appel à un volontaire capable de prendre en charge la mise à jour du site internet.

Elle fait part de ses souhaits de recruter des nouveaux adhérents en communiquant par exemple sur l'AVO dans des publications locales, en distribuant des flyers etc...

Elle propose aussi de prendre contact avec d'autres associations orléanaises pour compléter le remplissage des bateaux si nécessaire.

Elle suggère l'organisation de sorties autres que des sorties de navigation mais ayant trait à la voile, à la mer en évoquant « la Semaine du Golfe » ou le départ de « la Route du Rhum » par exemple.

Les désirs ou idées de chacun sont sollicités et seront pris en compte ...

Elle rappelle que les réunions de partage de connaissances ont lieu à la Maison des Associations à Orléans les 1er et 3ème mercredi du mois sauf exceptions qui seraient signalées par nos soins.

Jean Bégué, nouvellement élu pour prendre en charge le partage de connaissances, expose à l'assemblée sa manière de voir ; il propose de traiter différents sujets autour d'un thème comme le permis côtier par exemple ou le permis hauturier.

Il demande aux adhérents de lui faire part de ce qu'ils attendent de ces séances et de s'impliquer dans des sujets pour ces réunions instructives ou divertissantes selon les sujets .

Guy Amaru suggère que l'on revoie les termes utilisés en navigation ou (et) désignant les différentes parties des bateaux .

Jean Bégué commencera le 23 janvier avec un exposé sur l'origine des marées.

Le 6 février , la séance sera clôturée par le partage de la galette des Rois.

Guy Roblot insiste pour connaître les désirs, les souhaits de ceux qui viennent naviguer avec lui.

Le Bureau va œuvrer dans ce sens pour le renseigner.

Le Conseil d'Administration est clôturé à 21h30, suivi du repas traditionnel annuel.

Le rapporteur :
Chantal Blot

La présidente :
Marie Gaston